

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2023-2024)
DOMAINE FORMATION GENERALE (FG) ET DOMAINE DE L'ÉDUCATION NUMERIQUE (ÉN)
MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)
M-SI-U (Médias, Science informatique, Usages)
Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	38 ou 39	38	38½	39	39	36½	38 ¹	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes
1 ^e	-	-	1 ^{2/3}	4/5	Intégrés aux autres branches	Pas de grille horaire	5% -10% ^{2/4}	Intégrés aux autres branches. ⁶
2 ^e	-	-	1 ^{2/3}	4/5	Intégrés aux autres branches	Pas de grille horaire	5% -10% ^{2/4}	Intégrés aux autres branches. ⁶
3 ^e	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 ^{2/3}	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches	~3 ⁷	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ⁶
4 ^e	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 ^{2/3}	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches	~3 ⁸	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ⁶
5 ^e	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 ²	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	~1.3 ⁸	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ⁶
6 ^e	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 ²	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	~1.3 ⁸	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ⁶
7 ^e	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches.	1 ²	ÉN	MIU	~1.3 ⁸	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ^{6/8}
				1 ⁹	1 ¹⁰			
8 ^e	ÉN	Intégrés aux autres branches.	1 ²	ÉN	MIU	Intégrés aux autres branches. ^{11/12}	Intégrés aux autres branches.	Intégrés aux autres branches. ^{6/8}
	1			1				

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).

¹ VS : Plus précisément, 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

² GE, NE, VS : Période(s) pour l'ensemble de la *Formation générale*.

³ GE : Après la phase pilote, l'*Éducation numérique* remplace les MITIC en 1^{re} et 2^e années et progressivement pour les autres années. Son enseignement s'inscrit dans la période de *Formation générale* et de manière transversale dans les autres disciplines.

⁴ JU, VS : 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^{re} année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁵ JU : Apprentissages interdisciplinaires.

⁶ VD : Le projet *Éducation numérique* est en cours de déploiement dans certains établissements.

⁷ TI : *Éducation aux médias* est intégrée dans les cours d'*Arts visuels*.

⁸ VD : En complément, *Bain informatique* mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 20 périodes par année scolaire.

⁹ JU : Une période d'*Éducation numérique* est introduite progressivement dès la rentrée 2021-2022.

¹⁰ NE : Une période de *Médias, Science informatique, Usages* (MIU) est introduite progressivement dès la rentrée 2022-2023.

¹¹ TI : La 8^e année correspond à la 1^{re} année du degré secondaire I : les périodes sont de 50 minutes.

¹² TI : Tous les élèves suivent un cours d'*Alphabétisation informatique* pendant 12 heures (généralement au premier semestre) incluses dans l'*Heure de classe*.